|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe consultatif pour le développement  des télécommunications (GCDT)**  **25ème réunion, Genève, 24-27 mars 2020** | C:\Users\comas\AppData\Local\Temp\Rar$DRa0.735\jpg\ITU official logo_blue_RGB.jpg |
|  |  |
|  | **Document** **TDAG-20/****8-F** |
|  | **6 février 2020** |
|  | **Original: anglais** |
| Directrice du Bureau de développement des télécommunications | |
| Travaux préparatoires en vue de la cmdt-21 | |
|  | |
| **Résumé:**  Le présent document rend compte des travaux préparatoires menés à ce jour dans le cadre de l'organisation de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2021 (CMDT-21), qui devrait se tenir du 8 au 19 novembre 2021 à Addis-Abeba (Éthiopie).  **Suite à donner:**  Le GCDT est invité à prendre note du présent document et à fournir les indications qu'il jugera nécessaires.  **Références:**  Numéro 141 de la Constitution de l'UIT, Numéros 42 et 213 de la Convention de l'UIT,  Chapitre I des Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union, Résolutions 77 (Rév. Dubaï, 2018) et 111 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires et Résolution 31 (Rév.Buenos Aires, 2017) de la CMDT. | |

# 1 Contexte

1.1 Le numéro 141 de la Constitution de l'UIT dispose qu'il se tient entre deux Conférences de plénipotentiaires une Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT).

1.2 Conformément à la Résolution 77 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, il a été décidé de tenir la CMDT au dernier trimestre de 2021.

1.3 Dans sa Résolution 31 (Rév.Buenos Aires, 2017), la CMDT exprime la ferme conviction que la coordination des travaux préparatoires du Secteur du développement des télécommunications (UIT-D) au niveau régional pour les six régions constitue un grand avantage pour les États Membres.

# 

# 2 Lieu, durée, dates et site de la CMDT-21

2.1 À sa session de 2019, le Conseil de l'UIT a pris note avec satisfaction de l'invitation officielle du Gouvernement de l'Éthiopie en vue d'accueillir la CMDT-21 à Addis-Abeba du 8 au 19 novembre 2021 et a approuvé le lieu précis et les dates exactes de cette Conférence.

2.2 En vertu de la [Lettre circulaire N° 19/33](https://www.itu.int/md/S19-SG-CIR-0033/) du 22 juillet 2019, les États Membres de l'UIT ont été invités à confirmer, par écrit, au plus tard le 30 septembre 2019, leur accord en ce qui concerne le lieu précis et les dates exactes de la CMDT-21.

2.3 En vertu de la [Lettre circulaire N° 19/45](https://www.itu.int/md/S19-SG-CIR-0045/) du 3 octobre 2019, les États Membres de l'UIT ont été informés que la consultation menée conformément aux indications données dans cette lettre avait reçu l'accord de la majorité requise des États Membres de l'UIT, conformément aux numéros 42 et 213 de la Convention de l'UIT.

2.4 Il est prévu d'organiser un Sommet sur la jeunesse les 6 et 7 novembre 2021, également à Addis-Abeba, juste avant la CMDT-21.

2.5 Une équipe de l'UIT a effectué une première visite sur place du 30 septembre au 3 octobre 2019 afin de visiter les lieux où les manifestations pourraient se dérouler ainsi que les hôtels où les participants et le personnel de l'UIT pourraient loger.

2.6 Des négociations sont en cours actuellement entre l'Éthiopie et l'UIT concernant la tenue, l'organisation et le financement de la CMDT-21 et du Sommet sur la jeunesse.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_